



## PIECE 11 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES



# MSD

**Exploitant : INTERVET PRODUCTIONS SA**

---

## **Criquebeuf-sur-Seine (27)**

Affaire 24-012 V1/AG/2601

## Tableau des visas

Document réalisé par :	Date :	Version – Indice :	Modifications
Alexandre Godignon	26/01/26	1	Version initiale

## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DU GROUPE MSD</b> .....	<b>4</b>
<b>II. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES</b> .....	<b>6</b>
II.1. CAPACITES TECHNIQUES.....	6
II.1.1. Les différentes certifications et engagements garantissant une gestion « mieux disante » des installations .....	6
II.1.2. Organisation interne au site .....	6
II.2. CAPACITES FINANCIERES.....	7
<b>III. GARANTIE FINANCIERES</b> .....	<b>8</b>
III.1. CONTEXTE.....	8
III.2. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES.....	9
III.2.1. Rubriques concernées .....	9
III.2.2. Les scenarii d'accident .....	10
III.2.3. Récapitulatif des montants .....	12
III.2.4. Actualisation des montants .....	12
III.2.5. Conclusion.....	13

### Table des figures

Figure 1 : Répartition géographique MERCK/MSD .....	4
Figure 2 : Evolution du chiffre d'affaires et bénéfices net de MSD.....	7

### Table des tableaux

Tableau 1 : Identification des installations visées.....	9
Tableau 2 : Evaluation des évènements 'atteintes à l'environnement et du maintien en sécurité.....	10
Tableau 3 : Montants forfaitaires .....	11
Tableau 4 : Détermination du montant des garanties financières .....	12

## I. Présentation du groupe MSD

MSD (Merck Sharp & Dohme) est le nom de la société américaine Merck & Co., Inc., Kenilworth, NJ, USA, partout dans le monde, en dehors des Etats-Unis et du Canada (voir schéma ci-dessous).



Figure 1 : Répartition géographique MERCK/MSD

MSD est l'un des leaders en santé humaine, santé animale et vaccins avec :

- 69 000 collaborateurs,
- Dans 140 pays,
- Un chiffre d'affaires de 64,2 milliards de dollars en 2024.

Fondé en 1891, il n'a cessé de se développer et recherche des solutions en matière de santé (cancers, hépatite, virus, bactéries résistantes, etc.).

En France, MSD compte environ 1 500 collaborateurs répartis sur différents sites de production ou administratif :

- Igoville (27),
- Beaucouzé (49),
- Vitré (35),
- Albi (81).

MSD (Merck & Co., Inc.) possède de nombreuses filiales dans le monde, couvrant la santé humaine et animale. Parmi les principales, on retrouve :

- MSD Santé Animale (**Intervet**),
- Organon (jusqu'en 2021),
- Des entités locales comme :
  - o MSD Vaccins,
  - o MSD Sharp & Dohme GmbH en Allemagne,
  - o MSD Norway AS, MSD (Switzerland),
  - o MSD Czech Republic,
  - o MSD Netherlands,
  - o MSD Japan.

**INTERVET PRODUCTION SA, la division MSD Santé Animale, représente environ 20 % du chiffre d'affaires mondial de MSD.**

**La division Santé animale est la deuxième division la plus importante** de MSD après l'oncologie (KEYTRUDA notamment). Les produits couvrent :

- Vaccins pour ruminants, porcs, volailles.

- Traitements pour animaux de compagnie (antiparasitaires, vaccins).
- Solutions de diagnostic et de monitoring.

Cette activité assure une diversification des revenus, réduisant la dépendance aux médicaments humains.

L'activité de MSD évolue dans un contexte mondial de croissance de la santé animale notamment portée par :

- La demande mondiale croissante en **protéines animales**.
- L'augmentation de la **population d'animaux de compagnie**.
- Les innovations en **vaccins vétérinaires** et en **technologies de suivi**.

MSD met en avant cette division comme un **pilier stratégique** de son modèle économique, aux côtés de l'oncologie et des vaccins humains.

**Le porteur de l'autorisation d'exploiter sera INTERVET PRODUCTION SA. Dans la mesure où il s'agit d'une filiale de MSD, les capacités techniques et financières seront basées sur MSD.**

## II. Capacités techniques et financières

### II.1. Capacités techniques

MSD (Merck & Co., Inc.) exploite **environ 70 sites de production** et de fabrication dans le monde :

- Amérique du Nord : États-Unis (notamment Rahway, Durham, Elkton, West Point) et Canada.
- Europe : Irlande (site biotechnologique de pointe récemment ouvert), Suisse, Pays-Bas, Allemagne, France (Igoville pour la santé animale).
- Asie-Pacifique : Japon, Chine, Singapour.
- Amérique latine et Afrique : sites de production et de distribution adaptés aux marchés locaux.

#### II.1.1. Les différentes certifications et engagements garantissant une gestion « mieux disante » des installations

Bien que MSD ne dispose pas de certifications ISO formelles pour ses sites en France, l'entreprise applique un **système interne de standards sécurité et environnement** particulièrement exigeant.

Les standards internes MSD :

- 43 standards couvrant l'ensemble des thématiques EHS.

Exemples de domaines couverts :

- Gestion des formations et habilitations.
- Gestion des situations d'urgence.
- Encadrement des sous-traitants.
- Processus de gestion des changements.
- Gestion des déchets
- Gestion des rejets aqueux.
- Travail par point chaud.
- Sécurité des procédés.
- Prévention du risque incendie.
- Etc.

**Standards d'ingénierie** : MSD possède également ses propres référentiels de conception et d'exploitation des bâtiments, intégrant des exigences de sécurité et de durabilité.

**Principe de « mieux disant » :**

- Chaque standard est systématiquement comparé à la réglementation locale.
- L'obligation la plus restrictive est retenue et appliquée, garantissant un niveau de conformité supérieur aux exigences minimales.

**Audits internes :**

- Des audits réguliers sont réalisés par une équipe d'auditeurs spécifiquement formés aux standards MSD et à la réglementation locale.
- Ces audits permettent de vérifier la bonne application des standards, d'identifier des pistes d'amélioration et d'assurer une culture de conformité et de prévention durable.

#### II.1.2. Organisation interne au site

Sur le site d'Igoville, le **service Santé, Sécurité et Environnement (SSE)** est **distinct du service Qualité**, afin de garantir une organisation dédiée exclusivement aux enjeux HSE.

Le service SSE est composé de **5 personnes** :

- **Un responsable HSE**, qui assure la coordination globale et le pilotage stratégique, et qui est également ingénieur ICPE / maîtrise du risque industriel, garant de la conformité réglementaire et de la prévention des risques majeurs.
- **Une infirmière**, assurant le suivi médical et la prévention santé au travail.
- **Trois ingénieurs/techniciens spécialisés**, couvrant des domaines clés :
  - **Un spécialiste environnement**, chargé de la gestion des rejets, déchets et conformité environnementale.
  - **Un expert travaux à haut risque**, responsable de l'encadrement des interventions sensibles et de la sécurité des chantiers.
  - **Un expert en hygiène industrielle**, assurant la maîtrise des expositions professionnelles et la protection des salariés.

Cette organisation permet de couvrir l'ensemble des thématiques SSE de manière ciblée et efficace, en assurant une **complémentarité des expertises** et une **réponse adaptée aux exigences réglementaires et opérationnelles** du site.

Elle permet de garantir que MSD dispose des ressources techniques suffisante à l'exploitation de l'installation.

## II.2. Capacités financières

MSD (Merck & Co., Inc.) se classe actuellement au **4<sup>e</sup> rang mondial** des laboratoires pharmaceutiques par chiffre d'affaires en 2025.

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires et le bénéfice net sur les 5 dernières années :

Année	Chiffre d'affaires mondial	Bénéfice net (GAAP)	Contexte
2020	≈ 48 Mds \$	≈ 7,1 Mds \$	Impact COVID-19, mais forte croissance de KEYTRUDA et vaccins.
2021	≈ 52,4 Mds \$	≈ 8,1 Mds \$	Croissance portée par KEYTRUDA (+20 %) et GARDASIL.
2022	≈ 59,3 Mds \$	≈ 14,5 Mds \$	Année exceptionnelle grâce à KEYTRUDA (20,9 Mds USD) et GARDASIL (6,9 Mds USD).
2023	≈ 60,1 Mds \$	≈ 9,8 Mds \$	Croissance modérée (+1 %), charges exceptionnelles liées à Daiichi Sankyo.
2024	≈ 64,2 Mds \$	≈ 15,1 Mds \$	+7 % vs 2023, succès de KEYTRUDA (29,5 Mds USD), lancement de WINREVAIR, bonne performance Animal Health.

Figure 2 : Evolution du chiffre d'affaires et bénéfices net de MSD

Les résultats financiers de MSD permettent de garantir les font suffisants à l'exploitation de l'installation.

## III. Garantie financières

### III.1. Contexte

Les garanties financières permettent à l'administration et à la collectivité de se prémunir contre une éventuelle insolvabilité de l'exploitant d'une ICPE qui est civilement responsable des préjudices qu'il pourrait provoquer à des tiers. Elles sont destinées à

- Assurer la surveillance du site et le maintien en sécurité de l'installation,
- Les interventions éventuelles en cas d'accident et/ou de pollution avant ou après fermeture
- La remise en état du site après cessation de l'activité.

Le but est d'éviter la création de sites orphelins.

Les installations soumises à la constitution de garanties financières sont définies à l'article R.516-1 du Code de l'environnement.

Les événements considérés sont de type accidentel (événement aléatoire et imprévisible conduisant à la dispersion de contaminants dans l'environnement) à caractère soudain (dispersion instantanée) ou graduel.

Le projet MSD est concerné au titre du point 3° de cet article :

- 3° : installations SEVESO seuil haut ;

Le projet MSD est soumis à garanties financières au titre de son classement sous la rubrique 4510 pour un tonnage total de 1 200 t.

Les textes de référence sont les suivants :

- Article L.516-1 du Code de l'environnement
- Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement ;
- Note du 20 Novembre 2013 relative aux garanties financières pour la mise en sécurité des installations définies au 5° du R.516-1 du Code de l'environnement ;
- Circulaire n°97-109 du 18 juillet 1997 relative aux garanties financières pour les installations figurant sur la liste prévue à l'article 7-1 de la loi du 19 juillet 1976.
- Décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024 portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement.
- Arrêté du 9 février 2004 relatif à la détermination du montant des garanties financières de remise en état des carrières prévues par la législation des installations classées.

## III.2. Calcul des garanties financières

Le calcul forfaitaire des garanties financières a été réalisé sur la base de la circulaire de n°97-109 du 18 juillet 1997, Annexe II.

### III.2.1. Rubriques concernées

Les rubriques concernées sont celles dépassant le seuil Seveso. Dans le cas présent, il s'agit de la rubrique 4510 - Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

Le stockage prévu pour ces produits est de 1 200 t au total, soit 600 t par cellule.

Site : MSD

#### FICHE 1 : IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS VISEES AU 3° DE L'ARTICLE 23-2 DU DECRET DU 21 SEPTEMBRE 1977

INSTALLATIONS DEPASSANT LE SEUIL AS DE LA NOMENCLATURE - AUTORISEES APRES LE 14/12/95				DANGEROSITE DES PRODUITS MANIPULES			
N° Ordre activité	N° RUBRIQUE	LIBELLE DE RUBRIQUE	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITE (nature du produit, capacités et éventuels équipements enterrés : caves, canalisations)	Produits de décomposition dangereux pour l'environnement (1)	Toxicité au sens de la nomenclature	Dangerosité au sens de la nomenclature (2)	
1	4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.	Stockage de 600 t de produits en majorité en petits contenants		Très toxique ou toxique <input checked="" type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input checked="" type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	
2					Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	
3					Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	
4					Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	
5					Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	
6					Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	
7					Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	
8					Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	
9					Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	
10					Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	

(1) Néant ou nature et mode de formation du produit de décomposition (fumées, décomposition thermique, hydrolyse...)

(2) Sur justifications apportées par l'exploitant, le critère de dangerosité pour l'environnement peut ne pas être retenu pour les produits dont le caractère volatil et peu persistant ne justifient pas de surcoûts de dépollution en cas déversement dans l'environnement.

Tableau 1 : Identification des installations visées

### III.2.2. Les scenarii d'accident

Les différents évènements accidentels sont ensuite étudiés afin de déterminer celui impliquant le plus gros montant induit par sa gestion.

Conformément au guide entrepôt, version juin 2024, et à la typologie de l'installation (installation de stockage), les scenarii suivants ont été retenus :

- 1) Contamination du sol par fuite d'un liquide,
- 2) Contamination du sol suite à un incendie ou une explosion,
- 3) Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage tampon de déchets dangereux.

Pour le premier scenario, il a été considéré un volume de 1 m<sup>3</sup>, soit 0,8 t. En effet, le plus grand récipient au sein du stockage sera de type IBC.

Pour le second scénario, il a été considéré le stockage au sein d'une cellule, soit environ 50 % du volume total de produits dangereux 4510 stockés sur le site : 600 t.

Pour la partie déchets, il a été considéré sur site la présence d'environ 1 t de déchets dangereux. Ces déchets ne sont produits qu'en cas de casse de produits ou liés à l'exploitation (chiffons, etc.).

Site : MSD

FICHE 2 : EVALUATION DES EVENEMENTS D'ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT ET DU MAINTIEN EN SECURITE										
IDENTIFICATION ACTIVITE : N° ORDRE ACTIVITE <u>1</u> N° RUBRIQUE : <u>4510</u> LIBELLE : .....										
N°	INTITULE EVENEMENT	EVENEMENT A ETUDIER SI :	GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE		FACTEURS DE FONDERATION				MONTANT (kF)	
			TYPE	VALEUR	DANGEROSITE DU PRODUIT		SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT			
					TYPE	COEF.	TYPE	COEF.		
1	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou un épandage de liquide polluant	le produit est liquide aux conditions standard. Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Plus grande quantité de produit pur présent dans une capacité pour l'activité considérée	0,8 t	Produit très toxique, toxique ou dangereux pour l'environnement : oui <input checked="" type="checkbox"/> non déterminé <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	5	1	Terrain plutôt perméable et nappe d'eau souterraine utilisée à proximité Terrain plutôt imperméable ou pas de nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	0,8	241 k€
			Montant forfaitaire de l'évènement (kF)	48 k€ (316 kF)	Coefficient applicable		5	Coefficient applicable		1
				X			X			=
2	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie ou une explosion (eaux d'extinction...)	le produit est liquide ou solide aux conditions standard. Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Quantité totale de produit pur présent dans une même zone (cuvette de stockage, bâtiment...)	600 t	Produit très toxique, toxique ou dangereux pour l'environnement : oui <input checked="" type="checkbox"/> non déterminé <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	5	1	Somme forfaitaire pour l'intervention d'urgence : 500 kF		2 482 k€
			Montant forfaitaire de l'évènement (kF)	481 k€ (3 156 kF)	Coefficient applicable		5	76,2 k€ (500 kF)		
				X			+			=
3	Explosion ou dispersion d'un nuage toxique	risque d'explosion ou risque toxique (produit lui-même ou par décomposition). Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Plus grande quantité de produit pur présent dans une capacité pour l'activité considérée	..... t	Produit dangereux pour l'environnement : oui <input type="checkbox"/> non déterminé <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	5	5	Somme forfaitaire pour l'intervention d'urgence : 500 kF		
			Montant forfaitaire de l'évènement (kF)	.....	Coefficient applicable		.....	.....		.....
				X			.....	.....		=
4	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés (curves ou canalisation)	le produit est liquide (conditions standard) et présent dans des équipements enterrés. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Plus grande quantité de produit pur présent dans une capacité enterrée ou dans une canalisation enterrée	..... t	Produit très toxique, toxique ou dangereux pour l'environnement : oui <input type="checkbox"/> non déterminé <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	5	5	Terrain plutôt perméable et nappe d'eau souterraine utilisée à proximité Terrain plutôt imperméable ou pas de nappe d'eau souterraine utilisée à proximité	1 0,8	
			Montant forfaitaire de l'évènement (kF)	.....	Coefficient applicable		.....	Coefficient applicable		.....
				X			X			=
5	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>						Somme forfaitaire : 400 kF pour un stockage, 1 000 kF dans les autres cas (ne compter ce coût qu'une seule fois pour l'ensemble des installations du site)		
			Montant forfaitaire de l'évènement (kF)	.....	Coefficient applicable		.....	.....		.....
				X			.....			=
6	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage tampon de déchets industriels spéciaux	des déchets industriels spéciaux sont produits par l'installation considérée. Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Tonnage trimestriel de déchets industriels spéciaux pour l'installation considérée <sup>(*)</sup>	1 t						305 €
			Montant forfaitaire de l'évènement (kF)	305 € (2 kF)	Coefficient applicable		.....	.....		.....
				X			.....			=

<sup>(\*)</sup> A défaut, lorsque les flux sont difficilement identifiables, on pourra prendre la base mensuelle de déchets industriels spéciaux pour la globalité de l'établissement (toute installation confondu, même les S)

Tableau 2 : Evaluation des évènements 'atteintes à l'environnement et du maintien en sécurité

Le montant forfaitaire est issu du tableau suivant fourni dans l'Annexe II :

Site .....

**GRILLE DES MONTANTS FORFAITAIRES DES EVENEMENTS D'ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT**

GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE (EN TONNE)	MONTANTS ASSOCIES AUX EVENEMENTS PROVOQUANT DES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT (en kF)					
	Evénements accidentels				Maintien en sécurité	
	1	2	3	4	5	6
	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou un épandage de liquide polluant	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie ou une explosion (eaux d'extinction...)	Explosion ou dispersion accidentelle d'un nuage toxique	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets industriels spéciaux
0 à 1	316	158	63	316	0	2
1 à 3	548	274	118	548	0	5
3 à 5	707	354	141	707	0	8
5 à 10	1 000	500	200	1 000	0	15
10 à 15	1 197	599	245	1 225	0	23
15 à 20	1 360	680	283	1 414	0	30
20 à 30	1 625	813	346	1 732	0	45
30 à 40	1 843	922	400	2 000	0	60
40 à 50	2 031	1 016	447	2 236	0	75
50 à 75	2 421	1 210	548	2 739	0	113
75 à 100	2 739	1 369	632	3 162	0	150
100 à 150	3 254	1 627	775	3 873	0	225
150 à 200	3 674	1 837	894	4 472	0	300
200 à 300	4 350	2 175	1 095	5 477	0	450
300 à 500	5 363	2 682	1 414	7 071	0	750
500 à 750	6 312	3 156	1 732	8 660	0	1 125
750 à 1 000	7 071	3 536	2 000	10 000	0	1 500
1 000 à 1 500	8 270	4 135	2 440	10 000	0	2 250
1 500 à 2 000	9 217	4 608	2 828	10 000	0	3 000
2 000 à 5 000	10 000	6 376	4 472	10 000	0	5 000
5 000 à 7 500	10 000	7 262	5 477	10 000	0	5 000
7 500 à 10 000	10 000	7 906	6 325	10 000	0	5 000
10 000 à 15 000	10 000	8 789	7 746	10 000	0	5 000
15 000 à 20 000	10 000	9 347	8 944	10 000	0	5 000
20 000 à 30 000	10 000	9 902	10 000	10 000	0	5 000
30 000 à 50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0	5 000
plus de 50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0	5 000

NB. Cette grille est destinée à fournir des ordres de grandeur. Les montants de garanties financières pourront être calculés selon les formules indiquées précédemment.

Tableau 3 : Montants forfaitaires

### III.2.3. Récapitulatif des montants

Cette partie récapitule les montants déterminés précédemment :

Site : MSD

FICHE 3 : DETERMINATION DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES								
N° Ordre activité	RUBRIQUE	LIBELLE DE RUBRIQUE	MONTANTS ASSOCIES AUX EVENEMENTS PROVOQUANT DES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT (en kF)					
			Evénements accidentels				Maintien en sécurité	
			1	2	3	4	5	6
			Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou un épandage de liquide polluant	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie (eaux d'extinction...)	Explosion ou dispersion d'un nuage toxique	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets industriels spéciaux
1	4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.	241 k€	2 482 k€				305 €
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
<b>MONTANTS GLOBAUX POUR CHAQUE TYPE D'EVENEMENT</b>			Evénement 1 = Max	Evénement 2 = Max	Evénement 3 = Max	Evénement 4 = Max	Evénement 5 = Max	Evénement 6 = Somme
Evénement à accidentels : reporter le maximum de la colonne (événement = Max)			241 k€	2 482 k€				305 €
Maintien en sécurité du site: reporter le maximum de la colonne (événement = Max)								
Maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets : reporter la somme des montants (événement = Somme)								
<b>MONTANTS GLOBAUX</b>			Max (Evénement 1 à 4) : événements à caractère accidentel				Max (Evénement 5)	Evénement 6
Reporter l'événement accidentel maximum et les événements 5 et 6			2 482 k€				+	305 €
<b>MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES (en kF)</b>			Somme des 3 montants de la ligne précédente					
Cumul de l'événement accidentel maximum et des frais de maintien en sécurité			2 482 k€					

Tableau 4 : Détermination du montant des garanties financières

### III.2.4. Actualisation des montants

La circulaire servant de base de calcul datant de 1997, il est nécessaire d'actualiser le montant déterminé. Pour se faire, l'indice TP01 et la TVA depuis 1997 sont utilisés conformément à l'arrêté du 9 février 2004 relatif à la détermination du montant des garanties financières de remise en état des carrières prévues par la législation des installations classées. C'est cet arrêté qui est utilisé dans la mesure où l'arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines, a été abrogé par le décret n°2024-742 du 6 juillet 2024 - art. 65, et comportait la méthode d'actualisation, laquelle se retrouve dans l'arrêté du 09 février 2004.

Le calcul est le suivant :

Indice TP01 de référence en juillet 1997 <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001711007">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001711007</a>	Indice <sub>R</sub>	409,9
Taux de TVA en 1997	TVA <sub>R</sub>	20,6%
Date du calcul		sept-25
Indice TP01 à la date du calcul		130,5
Coefficient de raccordement à l'indice TP01 base 2010		6,5345
Indice TP01 à la date du calcul, corrigé par rapport à l'indice TP01 de référence	Indice <sub>N</sub>	852,7
Taux de TVA à la date de calcul	TVA <sub>N</sub>	20%
<b>Coefficient correcteur (calculé)</b>		<b>2,07</b>

### III.2.5. Conclusion

Le calcul des garanties financières indique un montant de 2 481 870 €.

Le coefficient d'actualisation indique une valeur de 2,07.

**Le montant total des garanties financières pour le projet MSD est ainsi de 5 137 471 €.**